

SERVICE VIE SCOLAIRE

SVS/10-489-144 du 29/03/10

PRIX DES DROITS DE L'HOMME - RENE CASSIN 2009-2010

Destinataires : Etablissements du second degré publics et privés sous contrat (Collèges, LP, EREA, Lycées)

Affaire suivie par : Mme HORDERN - Tel : 04 42 91 75 71- Fax : 04 42 91 70 02

J'attire votre attention sur le Prix des droits de l'homme - René Cassin 2009-2010 dont l'organisation est parue au BO n° 44 du 26 novembre 2009.

Ce Prix vise à récompenser les meilleurs **projets d'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme** réalisés dans les établissements secondaires, tant au niveau académique que national.

Le choix des thèmes traités en relation avec les **droits de l'homme** est **libre**.

Les projets peuvent être réalisés dans des cadres variés et mobiliser un groupe d'élèves, une classe ou l'ensemble d'un établissement.

Les réalisations des élèves pourront prendre différentes formes : mémoire, documentaire audiovisuel...

Le prix est ouvert à tous les collèges, les lycées d'enseignement général et technologique, les lycées professionnels.

Il comporte trois catégories de participation : « Collège », « lycée général et technologique » et « lycée professionnel ».

Un jury académique décernera un prix pour chacune des trois catégories de participation.

Un jury national distinguera parmi les lauréats académiques, un lauréat national par catégorie de participation.

Les projets comporteront un descriptif du projet rédigé sur formulaire demandé au Rectorat ; ainsi que toutes les pièces nécessaires à sa compréhension.

Les chefs d'établissement, envoient les dossiers au Rectorat- Service Vie Scolaire, **avant le vendredi 14 mai 2010**

Signataire : Jean-Paul de GAUDEMAR, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités